

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 313

présenté par
M. Suguenot

ARTICLE 82

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les précédents relatifs à l'assouplissement du travail du dimanche.